

# PROJET DE REGLEMENT PARTICULIER DE L'ULTIMATE RALLY 2010

## Article 1. DEFINITION

Le Sport Motorbike Club (SMBC) moto-club affilié FFM n° C2686, organise, les 24, 25 & 26 Juin 2010 un rallye routier moto dénommé l'Ultimate Rally. Cette épreuve nationale enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° xxx.

## Article 2. CONCURRENENTS

Le rallye est ouvert aux conducteurs suivants :

- Titulaires d'une licence Nationale 2010 d'une autre fédération, avec autorisation de leur fédération nationale européenne.
- Titulaires d'une licence « Nationale » délivré par la FFM pour l'année 2010
- Titulaires d'une licence à l'épreuve (xx €) délivrée sur place lors des contrôles administratifs (fournir certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste).

Le nombre des concurrents est fixé à un maximum de 160 pilotes.

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) selon le barème indiqué sur l'annexe 5 "Challenges".

## Article 3. ENGAGEMENTS

Les engagements sont ouverts depuis le 15/12/2009 et seront clos le 30/05/2010 au plus tard ou dès que le nombre maximum sera atteint. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet [www.ultimate-rally.com](http://www.ultimate-rally.com) ou auprès de notre secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Les 100 premiers engagements sont validés au fur et à mesure de leur réception (cachet de la poste ou accusé fax ou email), sous réserve qu'ils soient complets (toute inscription incomplète sera retournée). Le comité d'organisation constitué de Cyrille Grattarola (Sport Motorbike Club) et de Patrick Bournisien (Xzeos Team) se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans qu'il ait à fournir de raison ou justificatif.

Les engagements suivants seront soumis systématiquement à sélection du comité d'organisation. Le nombre d'engagement par ville départ est limité à 50. Cette limite étant atteinte, le pilote sera affecté à une autre ville départ.

Le droit d'engagement est fixé selon le barème suivant :

- Participant Ultimate Rally 2009 : 380 € jusqu'au 15/01/2010 et à 420 € après cette date.
- Nouveau participant : 420 € jusqu'au 15/01/2010 et à 460 € après cette date.

Le règlement complet doit être joint au formulaire d'inscription pour que celui-ci soit complet. Les chèques seront encaissés au moment de la confirmation d'engagement.

Les formulaires d'engagements sont à expédier à : Ultimate Rally – Xzeos Team – 15 rue de l'Etoile – Toulon – France (tél 04 94 92 51 76 – Fax 09 72 13 32 34 – email : xzeosteam@gmail.com).

Conditions d'annulation : Toute demande d'annulation doit être confirmée par lettre recommandée avec AR. Avant le 28/02/10 : 75% remboursés. Entre le 01/03/10 et le 30/04/10 : 50% remboursés, au-delà : aucun remboursement, sauf cas de force majeure (accident, immobilisation, décès d'un proche, ...). Dans ce cas, l'organisation sera seule juge en fonction des éléments justificatifs transmis par le concurrent.

#### **Article 4. CATEGORIES DE MACHINES ADMISES**

Cette épreuve est ouverte à toutes les motos d'une cylindrée minimale de 125cc (sans maximum).

- Moderne Multicylindre (machines homologuées après le 31/12/85)
- Monocylindre (machines homologuées après le 31/12/85).
- 125 cc 4 temps d'une puissance maximale de 15 cv à la roue arrière.
- Classique (machines homologuées entre le 01/01/1955 et le 31/12/85).
- Scooter de plus de 15cv.
- Side-car

Un challenge « Anciennes » sera disputé entre les machines homologuées entre le 01/01/1955 et le 31/12/1978.

Le règlement technique des « Classiques » et « Anciennes » est celui du Championnat de France des Rallyes Routiers 2010. Les machines « Classiques » ne respectant pas ce règlement sont autorisées mais seront classées dans les catégories « Moderne » ou « Monocylindre ». Dans tous les cas, ces machines devront respecter les normes de bruit imposées par le règlement.

Le règlement technique des « Side-car » est celui du Championnat de France des Rallyes Routiers 2010.

#### **Article 5. MACHINES**

Les motos doivent être normalement homologuées selon les normes françaises & immatriculées (W garage interdits). La puissance à la roue arrière (norme « Jante CEE ») ne doit pas dépasser les 100cv (avec une tolérance de 6% soit 106 cv) (sauf pour les motos Classiques homologuées avant la promulgation de la loi française sur la puissance maxi). Des contrôles de puissance intempestif pourront être effectués par un banc de puissance, tout au long de l'épreuve y compris à l'arrivée finale.

Ces machines doivent conserver leur silhouette d'origine (tête de fourche, carénage, ..), et ne peuvent pas être modifiée en vue d'améliorer leur performances. Seules les modifications concernant l'amélioration de la sécurité et l'agrément de conduite peuvent être réalisées (exemple : couple, suspensions, ...) sous réserve de rester conforme à leur homologation et en deçà de la limite des 100cv précisée ci-dessus. Il en est de même pour les pièces mécaniques ou accessoires homologués & régulièrement distribués dans le commerce.

Les machines doivent être équipées du système d'échappement d'origine non modifié ou d'un système d'échappement adaptable homologué (respectant les normes de bruit imposées). Lors du contrôle sonomètre le nombre de décibels maximum accepté sera celui figurant sur la carte grise ou feuille des mines du véhicule. Pour la catégorie Classique voir le règlement du CFRR.

Les pneus utilisés doivent être marqués des informations suivantes :

- DOT et/ou E TRTO
- Dimensions, année de fabrication, marque du fabricant.
- Classification de la vitesse (indice vitesse) : cet indice doit correspondre à l'homologation de la machine.

Le pilote doit vérifier auprès du constructeur que l'indice de vitesse des pneus qu'il utilise soit homologué pour sa machine et en apporter la preuve d'homologation (ex : une moto homologuée avec un indice de vitesse W ne pourra pas utiliser de pneus avec un indice H).

La marque des pneus est libre.

Les couvertures chauffantes sont interdites dans les zones de Parc Fermé sauf en Pré-Grille des circuits.

#### **Article 6- PARCOURS – ITINERAIRE**

Une particularité de cette épreuve est d'offrir 4 villes départs différentes aux concurrents : Nîmes (30), Cahors (48), Le Mans (72) et xxxx (nord-est). Départ du premier concurrent à 20h le 25/06/10.

Parcours de concentration : Entre la ville départ choisie et Marcillat en Combraille (03) – environ 560/600 Kms à parcourir à une moyenne de 60km/h.

Parcours sportif : A effectuer à une moyenne de 60 km/h et constitué par 3 boucles Marcillat/Marcillat.

Etape 1 – Vendredi 25/06/10 : 250 Kms environ.

Etape 2 – Nuit de vendredi au samedi : 150 kms environ.

Etape 3 – samedi 26/06/10 : 400 kms environ.

Le tracé est réalisé sur les cartes IGN suivantes :

-  
-

Le parcours ne sera pas fléché, les roadbooks papier seront donnés aux concurrents lors des vérifications administratives. Les systèmes GPS et/ou Tripy sont strictement interdits, y compris pour une éventuelle assistance effectuée en motos (voir tableau des pénalités).

**Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de La Route sur l'ensemble du parcours (sauf sur circuits et spéciales chronométrées). Voir tableau des pénalités en cas d'infraction.**

## **Article 7. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Les concurrents doivent se présenter au contrôle administratif et technique au lieu et horaires mentionnés sur leur confirmation d'engagement.

Les documents à fournir lors des vérifications administratives sont les suivants :

- La confirmation d'engagement.
- Permis de conduire A en cours de validité, correspondant à la cylindrée de la moto (si moins de 2 ans, moto limitée à 34cv)
- Carte grise.
- Attestation du propriétaire en cas de prêt de la machine.
- Attestation d'assurance en cours de validité (carte verte).
- Certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste, pour les licenciés à l'Epreuve.
- **Un chèque de 200 € pour la caution du transpondeur (+ 10 € pour achat support).**
- **Un chèque de 300 € pour la caution du tracker**

Le concurrent doit présenter les originaux et prévoir une copie de tous ces documents qu'il remettra à l'organisation.

## **Article 8. VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Les concurrents doivent présenter leur équipement de course obligatoire : combinaison ou ensemble en cuir avec des protections ; protection dorsale, gants & bottes, casques marqués avec l'une des homologations des normes internationales officielles suivantes :

- ECE 22-05 "P", "NP", ou "J"
- JIS T 8133 : 2000
- SNELL M 2005, SNELL 2010

Ils devront également présentés leur tapis environnement de protection des sols.

L'éclairage de la machine doit être en état de marche, et conforme au code de la route. Les phares additionnels sont autorisés sous réserve que leur fonctionnement soit conforme (en même temps que les feux de route). Si batterie additionnelle celle-ci doit être sérieusement fixée à la machine en présentant toutes les sécurités. Les phares additionnels sur casque et les batteries additionnelles non fixées à la machine sont strictement interdits.

Les machines doivent être équipées d'un récupérateur d'une capacité minimum de 250 cc récupérant tous les tubes reniflards et autres mises à l'air.

Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie du circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité (filtre, bouchon de remplissage et écrou de vidange).

Le circuit de refroidissement des machines ne doit être rempli que d'eau pure ou d'eau mélangée avec de l'alcool éthylique.

Les sacs à dos et sacoche banane sont autorisés sous réserve de ne transporter que des effets en matière molle (combinaison de pluie, pull, etc.). Tout transport d'objets durs, contondants ou de bidons même plastique (essence ou huile) est strictement interdit. Les sacs à dos, valises et top case sont strictement interdits lors des épreuves se déroulant sur circuit.

L'organisation fournira un autocollant « PC COURSE » portant le n° de téléphone du PC.

L'organisation fournira, lors du contrôle administratif, les stickers plaques/n° avec les numéros. Le pilote devra prévoir les 3 supports (un face à la route sans que le support ne masque l'éclairage et un de chaque côté à l'arrière de la machine). Les stickers doivent être entièrement visibles et non découpés (sponsors de l'organisation visibles). Leurs dimensions seront de 28 cm x 22 cm. Les supports plaques installés par les concurrents ne devront pas être métalliques et posséder des bords non tranchants. La pose des stickers plaques/n° sera faite par les pilotes, sous la responsabilité de l'organisation qui procédera à leur contrôle lors des vérifications techniques.

Toute assistance devra être effectuée sur un tapis de protection absorbant placé sous la moto et suffisamment grand.

L'organisateur fournira 1 boîtier tracker GPS à chacun des pilotes pour installation sur leur machine. A cet effet, chaque pilote devra prévoir une alimentation 12v (format et connectique à définir) sur sa moto, permettant de connecter le boîtier. L'installation de celui-ci sera plombée. (voir annexe des pénalités en cas de déplombage).

## **Article 9. DOCUMENTS DE ROUTE**

L'organisation remettra aux concurrents, à chaque départ d'étape, les documents suivants :

- Feuille de route (ou carton de pointage) servant à pointer à chaque CH (Contrôles Horaires) et CP (Contrôle de passage). Cette feuille de route est à restituer à chaque fin d'étape, sa non restitution entraînera la pénalisation du pilote selon le tableau des pénalités.
- Fiche d'infractions située au dos de la feuille de route, devant être obligatoirement présentée à chaque contrôle des forces de l'ordre en cas d'infraction au Code de la Route (voir tableau des pénalités).
- Carton de spéciale remis au départ de chaque spéciale mentionnant son heure de départ, et devant être remis au chronométreur du point Stop situé après la fin de la spéciale.

## **Article 10. CONTROLES HORAIRES (CH) ET DE PASSAGE (CP)**

Les CH sont pré-signalés par un panneau Jaune placé environ 100 mètres avant et signalés par un panneau Rouge placé 10 mètres avant le tapis. La zone comprise entre le panneau Jaune et le panneau Rouge est considérée comme « parc fermé » donc aucune assistance n'est autorisée. Un concurrent dont l'avant de la machine dépasse, même légèrement, le panneau Rouge, doit immédiatement pointer sans attendre. Cependant, le concurrent peut se déplacer à pied dans toute la zone CH pour vérifier l'heure de l'horloge.

Le passage sur le tapis doit se faire au ralenti. Le concurrent doit stopper sa machine juste après avoir roulé sur le tapis. Le pilote collera sur le carton l'étiquette mentionnant son heure de passage. En cas de panne du système informatique, seul le commissaire est habilité à mentionner manuellement sur la feuille de route, l'heure de passage (+ signature + son nom).

L'avance ou le retard pris au CH n'est pas rattrapé (voir tableau des pénalités). L'heure d'arrivée mentionnée sur la feuille de route est considérée comme l'heure du départ du CH. Lorsque qu'une spéciale suit immédiatement un CH, il sera mentionné, par un commissaire, sur la feuille de route, une nouvelle heure de départ correspondant à l'heure du départ réel de la spéciale. Dans ce cas, la zone comprise entre le CH et le départ de la spéciale est considérée comme « parc fermé ».

Le CH d'Arrivée de fin d'étape doit être pointé à l'heure idéale (pointage en avance interdit). Les concurrents doivent remettre leur feuille de route au commissaire, au CH d'Arrivée d'étape.

Un CH d'Assistance de 30 mn sera mis en place le samedi, environ à mi-étape, permettant aux concurrents de se ravitailler et restaurer. Il sera constitué d'un CH « entrant » et un CH « sortant » fonctionnant comme un CH normal.

Des CP (Contrôle de passage inopinés) seront placés sur le parcours et signalés comme les CH (panneau Jaune puis panneau Rouge). Les concurrents doivent s'arrêter et faire tamponner leur feuille de route par le contrôleur. Les CP sont secrets et ne figurent donc pas sur le Roadbook.

Un CP de temporisation de 30 mn sera placé sur chacun des parcours de concentration, environ à mi-distance, à un lieu mentionné sur le roadbook. Chaque pilote devra obligatoirement marquer cette pause de 30mn avant de repartir. L'assistance sera autorisée pendant cette pause.

Des CP virtuels (points GPS) seront placés tout au long des parcours de concentration et des étapes. Les passages sur ces CP seront validés par l'analyse de la trace GPS de chaque pilote au moyen du système Tracker. Un passage à une distance de moins de 50m du point GPS référencé sera considéré comme validé. Dans le cas contraire les pénalités mentionnées au tableau des pénalités s'appliqueront.

Au CH d'Arrivée, il sera remis aux concurrents, un carton de pointage Assistance mentionnant son heure d'arrivée et le temps dont ils disposent pour effectuer l'assistance sur leurs machines avant de les rentrer au Parc Fermé (entre 1/2h et 2h).

Le pointage en avance à l'entrée du Parc Fermé est autorisé.

Des contrôles horaires inopinés pourront être mis en place. Ces contrôles dont l'emplacement n'est pas révélé aux pilotes, ni signalés d'une manière quelconque fonctionnent comme des contrôles horaires habituels.

Ils ont pour but de vérifier si les pilotes ne dépassent pas la moyenne horaire prévue de plus de 33% de la vitesse moyenne plafond. Si la moyenne réalisée par un pilote est inférieure à la moyenne plafond, aucune pénalité ne s'en suivra. Par contre pour le pilote qui dépassera cette moyenne majorée de 33%, des pénalités lui seront infligées (voir Annexe 2 - Tableau des pénalités).

## **Article 11. PARC FERME**

A l'issu du contrôle technique du départ, les machines sont mises en Parc Fermé, en attendant le départ de l'épreuve.

A la fin de chaque étape, après le temps d'assistance alloué, les machines doivent être mise en Parc Fermé jusqu'au prochain départ.

L'entrée et la sortie en Parc Fermé doit se faire moteur éteint en poussant la machine. L'entrée des pilotes dans le parc fermé est autorisée 15 mn avant l'heure effective du départ de chaque concurrent, permettant au concurrent de mettre en place son Roadbook ou d'enfiler sa combinaison de pluie. Aucune intervention mécanique n'est autorisée dans l'enceinte du Parc Fermé, sauf en cas d'anomalie constatée par un commissaire (crevaison, panne, ...). Dans ce cas, le concurrent peut être autorisé à effectuer sa réparation sous le contrôle d'un commissaire et avec l'aval du Directeur de Course.

Les zones suivantes sont également considérées comme Parc Fermé :

- Entre la sortie du Parc Fermé et le CH de Départ.
- Entre le CH avant spéciale et le Départ de la Spéciale.
- Entre le Panneau Jaune et le Panneau Rouge des CH et CP.
- Entre le CH Circuit et le départ de la série Circuit (Grille de départ)
- Eventuellement sur certains tronçons de route mentionnés sur le RoadBook (mention « Assistance Interdite »).

## **Article 12. ASSISTANCE**

L'assistance est libre sur tout le parcours sauf dans les zones « Parc Fermé » mentionnées ci-dessus et dans les zones mentionnées sur le Roadbook (« mention Assistance Interdite »). Cependant il est interdit aux véhicules d'assistance (sauf motos) de suivre le même parcours que les pilotes. L'assistance pourra

également s'effectuer au CH Assistance de la mi-journée (lorsqu'il existe), le soir après le CH d'Arrivée, et à tout autre moment précisé par l'organisation.

A l'arrivée de l'étape de nuit, les machines seront directement placées en Parc Fermé. Les concurrents pourront, s'ils le souhaitent, retirer leur machine le lendemain matin, 1H avant leur heure de départ afin d'effectuer l'assistance souhaité.

Les concurrents sont responsables de leurs équipes d'assistance (voir tableau des pénalités).

### **Article 13- DEPARTS**

Le 24 Juin, les concurrents partiront de leur ville Départ respective, de minute en minute, selon une grille de départ établit par l'organisation (pilotes d'une équipe se suivant).

Pour l'étape comportant un circuit le départ se fera 2 par 2, de minute en minute, selon l'ordre du classement général s'il est connu ou selon l'ordre des numéros de course en cas contraire.

Les grilles de départ sur circuits seront constituées en respectant les catégories (scooters, Classiques, etc..), ou selon un ordre défini par l'organisation. Un tour de reconnaissance sera effectué par les concurrents, puis un tour de chauffe, avant le départ de la série. Le nombre de pilotes par série est déterminé par l'organisation, en respectant le nombre maximal précisé sur l'homologation du circuit ainsi que la position de la pôle.

Au CH de sortie de Circuit les départs se feront 1 par 1 de minute en minute.

Pour l'étape de nuit, le départ se fera 1 par 1, de minute en minute dans le même ordre que le matin. L'étape de nuit étant constituée de 2 boucles distinctes (que chaque pilote devra effectuer 1 fois), la moitié des pilotes sera lance sur la boucle 1 pendant que l'autre moitié le sera sur la boucle 2.

Le départ de la 3<sup>ème</sup> étape se fera selon l'ordre du Classement général scratch après la première étape.

Le départ des spéciales doit s'effectuer dans le même ordre que celui du CH précédent la spéciale, de minute en minute, moto arrêtée et moteur en marche.

### **Article 14. EPREUVES SPECIALES**

Les épreuves spéciales, routières ou circuits seront connues et leur reconnaissance autorisée jusqu'à la date du 21 juin 2010. Cependant chaque pilote devra déclarer au préalable (24h minimum) auprès de l'organisation, ses dates de reconnaissances. Ces déclarations pourront être faites par email, fax ou téléphone. En cas de non déclaration ou de déclaration incorrecte, la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation (voir annexe 2 Tableau des pénalités).

Cependant, lors des reconnaissances, les concurrents doivent avoir un comportement responsable et respecter strictement le Code de la Route ainsi que les autres usagers.

Tout pilote ayant un comportement dangereux, ou n'ayant pas déclaré ses dates exactes de reconnaissances, et pris sur le fait par un membre de l'organisation, des services de police ou gendarmerie pourra être pénalisé (jusqu'à l'exclusion), selon l'appréciation du Comité d'Organisation. Les reconnaissances effectuées de nuit sont interdites entre 23h00 à 7h30.

Un plan de communication sera mis en place avec chaque commune concernée, afin d'informer les habitants et riverains de ces possibles reconnaissances.

En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée d'une spéciale routière par le concurrent, il lui sera appliqué le plus mauvais temps scratch de sa catégorie majoré de 5%. En cas de chute, le concurrent ne pourra repartir qu'après l'avis favorable d'un commissaire, aucun second départ ne sera donné.

En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée d'une spéciale circuit (ou dans un délai de plus de 5mn après l'arrivée du premier concurrent), il sera appliqué au concurrent le plus mauvais temps scratch de sa catégorie majoré de 5%. En cas de chute, le concurrent ne pourra repartir qu'après l'avis favorable d'un commissaire. Lorsqu'un concurrent franchi la ligne d'arrivée avec un nombre de tours inférieur à celui du premier, il lui sera appliqué un temps calculé par la moyenne de ces temps au tour \* par le nombre de

tours effectués par le premier (ex : le concurrent fait 4 tours au lieu de 5 en 5 mn, son temps moyen au tour est donc de 1'15 mn, son temps total sera de 5 fois 1'15).

A la fin d'une épreuve spéciale (routière ou circuit) il est interdit aux concurrents sélectionnés pour passer leur machine au contrôle du banc de puissance, d'éteindre leurs moteurs (voir tableau pénalité).

### **Article 15. ABANDON**

Le concurrent abandonnant définitivement l'épreuve devra le signaler immédiatement à un officiel, lui rendre sa feuille de route et enlever ses numéros de course.

Le concurrent abandonnant dans une étape peut repartir à l'étape suivante sous réserve de prévenir la direction de course. Il lui sera appliqué une pénalité forfaitaire de 3H.

### **Article 16. RECLAMATIONS**

Les réclamations, manuscrites et accompagnées d'une caution de 75€ (chèque à l'ordre de la FFM), doivent être déposées par les concurrents à la direction de course dans un délai maximum de 30 mn après leur heure de pointage au CH d'Arrivée, ou après l'affichage des résultats pour une réclamation concernant les dits résultats.

Dans le cas où la réclamation est fondée, la caution sera remboursée.

Aucune réclamation ne peut être acceptée contre une constatation de fait : excès de vitesse, départ anticipé, etc...

### **Article 17. CLASSEMENTS**

Le classement d'une étape est fait par l'addition des temps réalisés lors des épreuves spéciales chronométrées. Les pénalités éventuelles seront appliquées dans le classement final scratch.

L'affichage des classements sera effectué au PC Presse et à l'entrée du Parc Fermé. Le classement général final sera affiché le dimanche 27 Juin 2010 à partir de 11h00.

Les classements suivants seront établis :

- Scratch
- Monocylindre
- Multicylindres
- 125 4T
- Classiques
- Side-cars

Les Challenges suivants seront établis :

- Débutant
- Anciennes
- Féminines
- Par équipe
- Vétérans

### **Article 18. PRIMES & LOTS**

A venir.

### **Article 19. REMISE DES PRIX**

La remise des prix sera effectuée le dimanche 27 juin 2010 à compter de 11h30. La présence des 3 premiers de chaque classement et challenge est obligatoire.

## **Article 20. MEDECINS / AMBULANCES**

Un médecin sera désigné responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition. Sur chaque spéciale, du premier au dernier concurrent, sera présent un Médecin urgentiste, ainsi qu'un véhicule médical de type B.

## **Article 21. SECURITE**

Un Plan de Sécurité Globale (PSG) sera mis en place et comprendra :

- Un Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Un Plan de Sécurité Médicale (PSM)
- Un Plan de Sécurité Préventive (PSP)
- Un Plan de Sécurité Environnementale (PSE)

Voir détails dans Annexe 5

Dans le cadre du PSR, des contrôles de vitesse seront mis en place par l'organisation. Les personnes responsables des contrôles seront habilitées à effectuer des constatations de fait. La sanction éventuellement appliquée (voir Annexe 2 Tableau des Pénalités) par la Direction de Course sera donc sans appel (art 2-3-1-5 du code sportif FFM).

## **Article 22. ASSURANCES**

Le Sport Motorbike Club a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de xxx (n° de contrat xxxx).

## **Article 23. PUBLICITE / IMAGES**

Il est interdit de masquer (ou supprimer) la publicité de l'organisation sur les plaques de course, ainsi que l'écusson Ultimate Rally sur le pilote.

Toutes autres publicités sont autorisées tant sur la machine que sur le pilote.

Les concurrents abandonnent sans réserve, leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation.

## **Article 24. DIVERS**

Tout litige qui n'aurait pas été prévu au présent règlement sera soumis au jury qui sera souverain.

### **Annexe 1**

Programme

### **Annexe 2**

Tableau des pénalités

### **Annexe 3**

Drapeaux

### **Annexe 4**

Liste des Officiels

### **Annexe 5**

Plan de sécurité globale

### **Annexe 6**

Challenges

## **ANNEXE 1 PROGRAMME PREVISIONNEL**

- Jeudi 24 Juin :** **14h – 18h** : Contrôle administratif & Technique dans chaque ville  
Départ. Briefing pilotes à 19 h00
- Jeudi 24 juin :** **20h** : Départ 1<sup>er</sup> pilote de chaque ville Départ pour parcours de  
concentration (600 kms environ).
- Vendredi 25 juin :** **04h** : Point de repos & d'assistance de 30 mn (1<sup>er</sup> pilote vers 1h00) :
- Vendredi 25 Juin :** **06h30** : Arrivée 1<sup>er</sup> pilote à Marcillat en Combraille (point de  
concentration)
- Vendredi 25 Juin :** **13h00** : Briefing pilotes
- Vendredi 25 juin :** **14h00** : Départ 1<sup>ère</sup> étape jour – 1<sup>er</sup> pilote  
Boucle de 250 Kms environ  
Epreuve sur circuit + 2 spéciales
- Vendredi 25 juin :** **19h30** : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape – 1<sup>er</sup> pilote
- Vendredi 25 juin :** **22h30** : Départ 2<sup>ème</sup> étape nuit – 1<sup>er</sup> pilote  
2 Boucles de 75 Kms environ chacune - 2 spéciales
- Samedi 26 juin :** **01h** : Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape – 1<sup>er</sup> pilote
- Samedi 26 juin :** **08h00** : Départ 3<sup>ème</sup> étape jour – 1<sup>er</sup> pilote  
Boucle de 400 kms – 4 spéciales + 1 spéciale sur circuit de kart
- Samedi 26 juin :** **18h** : Arrivée 3<sup>ème</sup> étape – 1<sup>er</sup> pilote - Fin de l'épreuve
- Samedi 26 juin :** **22h** : Fête du Rallye
- Dimanche 27 juin :** **11h30** : Remise des Prix

**ANNEXE 2 TABLEAU DES PENALITES**

<b>Infractions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Pénalités</b>
Contrôle administratif & technique	Non respect de l'heure de convocation	15" par tranche d'1h de retard
Contrôles Horaires	Avance ou retard : par minute	15"
	Au-delà de 120 mn sur parcours concentration	Hors course
	Au-delà de 60 mn sur les étapes	Hors course
CH inopinés	Arrivée au CH ou CP en sens inverse	1'
	Dépassement moyenne plafond +33% & - 35%	Avertissement
	Dépassement moyenne plafond 35% & - 45%	1'
	Dépassement moyenne plafond 45% & - 55%	2'
	Dépassement moyenne plafond 55% & - 65%	4'
	Dépassement moyenne plafond 65% & plus	Hors course
Feuille de route & Carnet d'infraction	Absence pointage CH	15'
	Absence pointage CP sur parcours concentration	30'
	Absence pointage CP sur étapes	15'
	Perte de la feuille de route	3'
	Falsification	Hors Course
Parc Fermé	Retard pour rentrer	15" par minute
	Intervention sur la machine sans autorisation & contrôle d'1 officiel	Hors Course
	Infraction sous régime de parc fermé	3'
	Entrée moteur en marche	15"
Départ	Non respect de l'heure idéale	15" par minute
	Non respect de l'heure idéale + 1/2h	Hors Course
Tracker GPS	Déplombage ou perte du boitier	Hors course
GPS	Utilisation d'un système de navigation satellite	Hors Course
Reconnaisances	Reconnaisances après 23h et avant 7h30	Hors Course
	Comportement dangereux ou non respect du code de la route	Pouvant aller jusqu'à la mise hors course.
	Non déclaration des dates de reconnaissances	Hors Course
Assistance	Sur spéciales	Hors Course
	Sur autres zones de régime de parc fermé.	3'
Motos ouvreuses	Dépassement des motos ouvreuses	1'
Départs spéciales	Anticipé sur circuit ou spéciale	5" par seconde
Machines	Non-conformité au code de la route	De 10" à mise HC
	Plus de 106 cv avant départ	Départ refusé
	Plus de 106 cv contrôle inopiné -110CV	3'
	Plus de 106 cv contrôle inopiné 110CV ou +	Hors Course
Sonomètre	Tolérance 2 db	0"
2 présentations autorisées	Dépassement de + de 2db	10"
Délai d'1 h pour mise en conformité	Dépassement de 3db et +	Hors Course
Abandon définitif	Non déclaration d'abandon	Amende 500€
Abandon d'1 étape	Pénalité forfaitaire	3h
Carnet d'infractions	1 case infraction cochée	30"
	2 cases infraction cochées	1'
	3 cases infraction cochées	3'
	4 cases infraction cochées	Hors Course
	Infraction pouvant entraîner un retrait de permis	Hors Course
Conduite	En état d'ivresse	Hors Course
	Sous l'emprise de stupéfiants	Hors Course
	Sous le coup d'une suspension de permis	Hors Course
	Délit de fuite	Hors Course
Mauvais comportement	Pilote ou son assistance	Jusqu'à Hors Course
Excès de vitesse en agglomération	Dépassement < 10 km/h	Avertissement
	Dépassement 10 km/h & < 20 km/h	1'
	Dépassement 20 km/h & < 30 km/h	2'
	Dépassement 30 km/h & < 40 km/h	3'

	Dépassement 30 km/h & < 40 km/h Dépassement 40 km/h & +	5' Hors Course
Excès de vitesse hors agglomération	Dépassement > 10 km/h & < 20 km/h  Dépassement 20 km/h & < 30 km/h Dépassement 30 km/h & < 40 km/h Dépassement 30 km/h & < 40 km/h Dépassement 40 km/h & < 50 km/h Dépassement 50 km/h & +	Avertissement  1' 2' 3' 5' Hors Course

### Annexe 3 DRAPEAUX

Drapeau National agité	Signal du départ de la course
Rouge	Arrêt de la course ou des essais
Drapeau Noir avec un disque Orange	Ce drapeau est présenté sur ordre de la Direction de course. Il est présenté Fixe et suivi d'un numéro. Le pilote portant ce dossard doit s'arrêter immédiatement, le plus souvent au poste de commissaires suivant.
Drapeau Noir avec présentation numéro	Ce drapeau, accompagné d'un numéro, est présenté Fixe par la Direction de Course.  Le pilote portant ce dossard doit obligatoirement s'arrêter à son stand au prochain tour
Drapeau Jaune	La présentation agitée de ce drapeau correspond à un danger sur cette section du circuit. Tous les concurrents doivent ralentir et être prêts à stopper, il est interdit de dépasser un autre concurrent tant que l'on n'est pas passé devant un drapeau vert signifiant la fin du danger.
Jaune à Bandes Verticales Rouges	Ce drapeau indique que cette section du circuit a changé d'adhérence, que la surface est devenue glissante via une fuite d'huile, d'essence ou de liquide refroidissement ( <i>si la moto n'est pas préparée exclusivement pour la piste...</i> ) En cas de chute d'un pilote, le drapeau jaune sera systématiquement accompagné de ce drapeau jaune à bandes rouges, jusqu'à vérification de l'état de la piste ...
Drapeau Bleu immobile	Ce signal signifie au concurrent qui se le voit présenté qu'un autre concurrent le rattrape.
Drapeau Bleu agité	Ce signal signifie au concurrent qui se le voit présenté qu'un autre concurrent plus rapide cherche à le dépasser.
Drapeau Vert	Ce drapeau se présente fixe, la piste est libre et aucun danger n'est à signaler. Ce drapeau est présenté à tous les concurrents lors du tour de formation qui précède la mise en place sur la grille de départ, mais également lors du tour de chauffe.
Drapeau Blanc	Ce drapeau qui se présente agité signifie la présence d'un véhicule lent sur le circuit ( <i>ambulance, véhicule de nettoyage, etc</i> ) Les concurrents peuvent dépasser le véhicule en question mais ne peuvent pas se dépasser entre eux sous peine de sanction.
Drapeau Blanc avec une croix de Saint André Rouge	Communément appelé le « <i>trois gouttes</i> », ce drapeau signifie qu'il commence à pleuvoir sur cette portion du circuit.
Drapeau damier	Fin de course

**Annexe 4 OFFICIELS**

Fonction	Nom	Prénom	Licence
Directeur de Course Général			
Directeur de Course Général Adjoint			
Directeur de Course ville sud-est			
Directeur de Course ville sud-ouest			
Directeur de Course ville nord-ouest			
Directeur de Course ville nord-est			
Président du Jury			
Commissaire Sportif jury			
Commissaire Sportif jury			
Directeur de Course SP1 & Kart & SP3 & SP5			
Directeur de Course Circuit et SP2 & SP4 & SP6			
Commissaire Technique National			
Commissaire Technique ville sud-est			
Commissaire Technique sud-ouest			
Commissaire Technique nord-ouest			
Commissaire Technique nord-est			
Commissaire Sportif CH Départ			
Commissaire Sportif CH 1			
Commissaire Sportif CH 2			
Commissaire Sportif CH 3			
Commissaire Sportif CH 4			
Commissaire Sportif CH Arrivée			
Commissaire Sportif CP 1			
Commissaire Sportif CP 2			
Commissaire Sportif CP 3			

## **Annexe 5 SECURITE**

### **Plan de Sécurité Global (PSG)**

#### **Le Plan Global de Sécurité comprend :**

- Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Plan de sécurité Médical (PSM)
- Plan de Sécurité Préventif (PSP)
- Plan de Sécurité Environnemental (PSE)

### **Plan de Sécurité Routière (PSR)**

- Contrôles de vitesse : Binôme (association de gendarmes ou policiers intervenant à titre privé) circulant au milieu des concurrents et pratiquant des contrôles réguliers de vitesse au moyen de radar, notamment sur les zones sensibles (agglomérations, sorties des écoles, points dangereux, ...).
- Motos ouvreuses + motos "balai".
- CH (contrôles Horaires) inopinés, évitant les trop grandes vitesses.
- Contrôle des motos sur banc de puissance (vérification de la limite des 106 cv et de la conformité des motos à la législation française).

### **Plan de Sécurité Médical (PSM)**

- Assuré par l'association médicale AMIS (médecins urgentistes circulant à moto au milieu des concurrents et aptes à intervenir très rapidement).
- 1 médecin urgentiste au départ de chaque spéciale
- 1 ambulance type B au départ de chaque spéciale
- Pompiers de Marcillat en Combraille en alerte durant la compétition.
- Centre hospitalier de Montluçon (20 kms).

### **Plan de Sécurité Préventif (PSP)**

- Partenariat avec la Prévention Routière :
  - o Piste éducative scooter destiné aux jeunes
  - o Atelier sécurité
  - o Voiture tonneau
  - o Simulateur 2 roues

### **Plan de Sécurité Environnemental (PSE)**

- Exigence d'un tapis absorbant pour chaque moto (lors des assistances)
- Programme de "rachat carbone" (action-écologique.com) pour l'ensemble des émissions co2 des 160 motos durant la compétition.
- Récupérateurs d'huile mis à disposition des pilotes.
- Contrôle du bruit émis par les motos par sonomètre (avec pénalités ou exclusion)

## **Annexe 6 CHALLENGES**

### **1- Débutants**

Ce challenge est ouvert à tous les possesseurs de licence nationale pour la première fois ou d'une licence à l'épreuve. Dans ce dernier cas, il ne faut pas que le concurrent ait possédé une licence annuelle les 2 années précédentes (2007 & 2008), ceci afin de préserver l'esprit de ce challenge qui doit réunir les vrais débutants.

Le vainqueur se verra offrir xxx

### **2- Anciennes**

Ce challenge est ouvert à tous les concurrents participant avec des motos correspondant à la définition "anciennes" du règlement du Championnat de France de rallye Routier 2009.

Le vainqueur se verra offrir xxxxx

### **4 – Equipes**

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. Pour 2009, la constitution des équipes est libre. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) afin de ne pas trop avantager les pilotes de notoriété, chaque pilote marquant les points correspondants à sa place au classement scratch (ex. : le 5<sup>ème</sup> marque 5 points). L'équipe totalisant le moins de points est classée première. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant la moins mauvaise place qui est classée devant.

L'équipe vainqueur se verra offrir xxxxxx

### **5- Vétérans**

Un challenge vétérans est ouvert aux pilotes ayant un minimum de 50 ans révolus à la date du départ de l'Ultimate Rallye.

Le vainqueur se verra offrir un xxxx